



CLINIQUE DU DROIT

FACULTÉ DE DROIT
ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE



CLINIQUE DU DROIT

FACULTÉ DE DROIT ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Depuis la rentrée 2021/2022, La faculté de Droit et d'Administration publique de l'Institut Sociétés et Humanités propose une clinique du droit à ses étudiants de Licence 3 et de Master 2.

QU'EST CE QUE LA CLINIQUE DU DROIT ?

La clinique du droit permet aux étudiants d'apprendre le droit par la mise en situation pratique grâce à l'étude de cas réels, encadrés par des enseignants-chercheurs et des professionnels du droit. Grâce à cet enseignement, les étudiants appréhendent le droit de manière concrète et en comprennent les implications sociales et économiques.

OBJECTIFS DE LA CLINIQUE DU DROIT

La clinique du droit permet aux étudiants de côtoyer des professionnels du droit qui interviennent dans cet enseignement et ainsi, de bénéficier de leur expérience. Les étudiants peuvent ainsi nouer des contacts précieux avec leurs futurs recruteurs. Les professionnels du droit qui interviennent dans la clinique peuvent former en amont leur futurs collaborateurs aux besoins de leurs professions et aussi, les identifier de manière anticipée. La clinique du droit permet ainsi aux étudiants et aux professionnels partenaires de développer leur réseau professionnel.

MODALITÉS DE LA CLINIQUE DU DROIT

La clinique du droit de la Faculté de droit et d'Administration Publique de l'UPHF se déroule en deux temps au cours des études de droit. Dans les deux cas, les étudiants sont encadrés par des enseignants-chercheurs et par des professionnels du droit, partenaires de la clinique.

> EN LICENCE 3

Une vingtaine d'étudiants sélectionnés constituent un centre de veille juridique en droit civil, droit des affaires et droit public à destination des autres étudiants et professionnels partenaires. Ils sélectionnent les actualités importantes, en font une synthèse sur un site internet dédié et font des présentations publiques à leurs camarades et aux partenaires de la clinique du droit.

> EN MASTER 2

La clinique du droit est obligatoire pour tous les étudiants. Ils travaillent sur des cas concrets apportés par les partenaires de la clinique du droit afin de proposer un état du droit positif et de la jurisprudence sur les problèmes soulevés par le cas et identifient les options pouvant être choisies. Le tout fait l'objet d'une présentation au partenaire de la clinique et de la remise d'un dossier de synthèse.

Si vous souhaitez travailler avec la clinique du droit et adresser un cas d'étude à nos étudiants, vous pouvez contacter **Nicolas Leblond**, Doyen de l'Unité académique Droit, Administration publique :

nicolas.leblond@uphf.fr